

Modalités de paiements

Maternelles

Les admissions dans les trois classes de maternelle se font en fonction de l'âge de l'enfant

- Toute petite section (Pré-mat) nés en 2024 (2ans)
- Petite section (Maternelle 1) nés en 2023 (3ans)
- Moyenne section (Maternelle 2) nés en 2022 (4ans)
- Grande section (Maternelle 3) nés en 2021 (5ans)

Elémentaires

Pour les enfants provenant d'établissements français homologués, l'admission est prononcée sur examen du dossier scolaire. Un test de niveau pourra être exigé.

Pour les élèves provenant d'autres établissements, l'admission se fait sur examen du dossier scolaire et test de niveau (*).

L'inscription au test de niveau est facturée à 10.000 F CFA.

(*) Renseignements — Inscriptions au Secrétariat de l'établissement.

Pièces à fournir	ère inscription	Réinscription
Acte de naissance	X	
Photocopie carnet de santé	X	X
02 photos d'identité	X	X
Documents de suivie de la scolarité	X	
Certificat de scolarité	X	
Certificat de Fin de scolarité du dernier établissement fréquenté	X	
Fiche d'inscription dûment remplie	X	X
Frais correspondants	X	X

Tarifs (en FCFA)

	Inscription ou réinscription	Tarifs écolage		Total annuel
		1ère tranche	2ème tranche	
Prématornelle (Toute petite section)	40.000	225.000	225.000	490.000
Mat 1 (Petite section) Mat 2 (Moyenne section) Mat 3 (Grande section)	50.000	260.000	260.000	570.000
CP ou CM2	60.000	345.000	345.000	750.000
Date limite de paiement	A l'inscription	A l'inscription	04/01/2027	04/01/2027

Visite médicale

La visite médicale est obligatoire et au frais de 5000 CFA.

Les horaires

Les portes de l'école sont ouvertes du lundi au vendredi à partir de 7h00 et se ferment à 16h30 tous les jours sauf les demi-journées des mercredis et vendredis où la fermeture est effective à 13h30.

La cantine / Pause de midi

Pour tout élève souhaitant s'inscrire à la cantine de l'école devra s'acquitter de 2500 F CFA/jour pour les élèves en maternelle et de 3000 F CFA/jour pour les élèves en primaires.

Pour tout élève non inscrit à la cantine et souhaitant passer la pause de midi à l'école devra payer **OBLIGATOIREMENT** une somme de **15 000 F CFA/période**.

Les activités extra scolaires

Proposées en général le lundi, mardi et jeudi de 16h à 17h ainsi que le mercredi et vendredi après-midi, elles sont constituées d'activités créatives (bricolage, théâtre, couture, peinture, jeux en bois) et d'activités sportives (taekwondo, roller). Les détails et inscriptions seront disponibles à la rentrée auprès du secrétariat.